



agence d'urbanisme de la région mulhousienne



LE FONCIER AGRICOLE : RETOURS D'EXPÉRIENCES DES STRATÉGIES DE PARTENARIAT ET DE MAÎTRISE FONCIÈRE

Des espaces agricoles morcelés...



Le Mittefeld, Wittenheim (2008),
Source: m2A / Société 4 Vents



Battenheim : entre paysage agricole et urbanisation

5 EXPÉRIENCES FRANÇAISES

Enjeux et outils	2
Un projet stratégique agricole mené à Saint-Etienne métropole	4
Un programme local de l'agriculture pour le Pays de Rennes	8
Un schéma agricole pour Chambéry métropole	12
La reconquête des friches agricoles à Nantes métropole	16
Le projet partenarial SAUGE du Grand Besançon	20
Synthèse	24

Une table des sigles utilisés est proposée p.3

Depuis l'approbation du Plan Climat, l'agriculture durable est apparue comme un axe fort de la politique de développement durable de l'agglomération mulhousienne. L'étude présentée dans les pages qui suivent a été réalisée dans le but d'enrichir les connaissances des acteurs locaux, dans le cadre notamment de la construction d'un partenariat entre m2a et les principaux acteurs de l'agriculture. L'Agence a donc procédé à une analyse des retours d'expériences quant aux actions menées par cinq agglomérations françaises, en faveur de l'agriculture périurbaine. Celle-ci précise les partenariats possibles et les outils fonciers disponibles pour préserver le foncier agricole de l'urbanisation.

Des terres agricoles considérées comme de la ressource foncière

Zones commerciales, infrastructures routières, lotissements,... Le rythme de consommation foncière s'accélère. Chaque année en France, ce sont plus de 80 000 hectares de terres agricoles qui disparaissent au profit de l'urbanisation.

Pourquoi une telle évolution?

Les terres agricoles sont souvent considérées comme des espaces «vides», et donc comme des réserves foncières pour l'urbanisation. De plus, elles présentent une forte attractivité puisqu'il est moins cher de construire sur ces espaces que d'aménager une dent creuse, de réhabiliter une friche, etc.

Ce modèle de développement est par ailleurs encouragé par les choix de ménages qui restent attachés à leur volonté de résider dans une maison individuelle, à l'écart des flux urbains. Les villes s'accroissent, tandis que les principaux espaces agricoles et naturels sont rejetés de plus en plus loin des centres urbains.

Les particularités régionales et locales

L'Alsace bénéficie d'une situation particulière : par sa taille, elle est la plus petite région de France métropolitaine mais la troisième en terme de densité de population (avec 221,9 hab./Km² en 2009). La part du territoire artificialisé avoisine les 12%, soit presque deux fois plus que la moyenne du territoire français.

Pour en savoir plus : <http://www.preface-alsace.fr/?q=content/regards-sur-les-dynamiques-foncieres-en-alsace>

Quelques chiffres sur le territoire de la Région Mulhousienne :

- 1/4 de la Région Mulhousienne est urbanisée (la part est de 90% à Mulhouse et de 11% sur la bande rhénane)
- 36% du foncier est dévolu à la production agricole
- 9% sont des espaces naturels protégés
- Sur les 412 exploitations agricoles recensées en 2000, il en restait 298 en 2010,
- Sur cette même période, la surface agricole utile (SAU) a diminué de près de 7%, passant de 13 746 à 12 837 hectares.

(sources RGA et BDOCS Cigal)

Des conséquences qui nécessitent une remise en question du modèle

En effet, les terres agricoles sont une ressource précieuse puisqu'elles constituent un outil de production pour les agriculteurs. Si celles-ci disparaissent, quelles terres nourriront demain nos territoires?

La raréfaction des espaces agricoles à proximité des villes conduit également à l'allongement des distances, à savoir entre les secteurs de production et de consommation, ainsi qu'entre le domicile et le travail. Ceci implique une augmentation des coûts de déplacement et des émissions de gaz à effet de serre. À l'heure de la réalisation des Plans Climats Énergie Territoriaux, les villes doivent trouver des alternatives à cette situation.

De plus, en préservant des espaces non artificialisés, les terres agricoles contribuent à la qualité des paysages, à la préservation de la biodiversité et participent au bien-être des habitants.



Espace agricole à Habsheim, également un bel ensemble paysager

SCoT, PLU, ZAP et PAEN: des outils pour préserver le foncier

Face à ces constats, les pratiques, les politiques et les outils réglementaires en faveur de la protection de ces terres tendent à évoluer.

La loi Grenelle II a introduit de nouvelles dispositions pour les documents de planification (SCoT, PLU) afin d'agir véritablement sur la protection des espaces naturels et agricoles.

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) sont amenés à contribuer davantage à la prise en considération de l'agriculture comme une composante incontournable des projets de territoire.

Les objectifs énoncés par les directives européennes et nationales se traduisent également via des outils de protection, mis à la disposition des collectivités, tels que les ZAP et les PAEN.

Les zones agricoles protégées (ZAP) ont été mises en place par la loi d'orientation agricole du 09/07/1999. Cette mesure concerne les espaces agricoles présentant un intérêt particulier (vis-à-vis de la qualité de leur production ou de la localisation géographique des terres). La procédure de ZAP peut être engagée par une collectivité, par

l'autorité délibérante du PLU ou du SCoT (après avis du conseil municipal des communes concernées), ou par le préfet.

En cas de modification du mode d'occupation du sol, un avis doit être formulé de la part de la Chambre d'agriculture. Si celle-ci présente un avis défavorable, le changement sera refusé, sauf en cas d'autorisation du préfet.

Les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) ont été mis en place par la loi relative au développement des territoires ruraux du 23/02/2005. Cet outil s'inspire des expériences menées en

région Ile-de-France par l'Agence des Espaces Verts (voir encart ci-contre). Les PAEN ont pour objectif de mettre en valeur durablement les terres agricoles et naturelles situées dans les espaces périurbains.

Ils sont portés par les Conseils Généraux et se présentent comme un outil complémentaire de la planification territoriale et des politiques agricoles locales. **La définition d'un PAEN s'accompagne de la réalisation d'un programme d'actions.**

Une fois que le PAEN est mis en place, on ne peut opérer de changement que via un décret ministériel, ce qui rend la démarche plus difficile que pour une ZAP par exemple.

Pour en savoir plus:

Documents du Certu: <http://www.certu-catalogue.fr/catalogsearch/result/?q=agriculture>

L'Ile-de-France: un cas particulier

En 1976, une **loi relative à la protection de la nature** est adoptée en France. Celle-ci pose les bases de la protection de la nature, en donnant des **outils pour protéger les espèces et les milieux dits "naturels"**.

Cette même année, la Région Ile-de-France se substitua au District de la région parisienne. À l'intérieur de cet espace, la croissance de l'urbanisation est telle qu'il reste peu d'espaces naturels. Face à ces observations, un sénateur proposa la **création d'un établissement public**, simultanément à celle de la Région, afin de **protéger les espaces naturels périurbains d'Ile-de-France**. Cet établissement public à caractère administratif, connu sous la désignation d'**Agence des Espaces Verts (AEV)**, n'a pas d'équivalent dans les autres régions françaises.

L'AEV a donc pour mission de **mettre en place la politique "verte" de la Région**, via le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France. Elle mène pour cela des **actions de protection foncière pour les espaces naturels menacés par l'urbanisation**. Dans un premier temps, les opérations d'acquisitions foncières de l'AEV concernaient essentiellement les forêts périurbaines franciliennes; celles-ci bénéficiaient ensuite de mesures de protection particulières (espace boisé classé, etc.). Puis l'agence s'est aperçue que les espaces agricoles étaient, de fait, les **premiers impactés par l'urbanisation puisqu'ils ne bénéficiaient pas de mesure de protection**.

C'est pourquoi, l'AEV travaille aujourd'hui en partenariat avec les **collectivités locales pour définir des Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF) à caractère agricole**. Au sein de ces périmètres et dans le cadre d'une **convention de partenariat avec la Safer Ile-de-France**, une politique foncière a été mise en place. Ce **dispositif de veille foncière** permet ainsi d'éviter la vente spéculative des terrains en utilisant la possibilité de préemption de la Safer.

Des dynamiques complexes

Relativement peu de collectivités ont eu recours aux démarches de ZAP et PAEN et ce dans le souci, sans doutes, de ne pas perdre la main sur leurs prérogatives foncières.

De même, les agriculteurs peuvent se montrer réticents à la mise en place de ces dernières mesures puisque que ces terrains, représentant un potentiel financier, peuvent permettre une plus-value non négligeable en cas de transformation en terrains urbanisables.

Là encore, on peut citer les opportunités à saisir dans le cadre du SCoT. En effet, la démarche SCoT peut intégrer une forte dimension de pédagogie auprès de élus ainsi qu'un débat avec les partenaires du monde agricole, contribuant ainsi à faire converger les intérêts de chacun.

Les enjeux liés à la préservation des terres agricoles

Face aux risques qui pèsent sur les espaces agricoles, Xavier Guiomar, ingénieur d'études géographe à Agro Paris Tech précise que « les nouvelles préoccupations environnementales et alimentaires vont dans le sens d'une réappropriation locale des enjeux agricoles, a fortiori autour des villes. » (*La Gazette*, n°24/2130, 11 juin 2012, p.28). Les questions relatives à l'agriculture périurbaine ont donc une place essentielle dans les différents projets urbains. Les collectivités doivent être en mesure de **proposer des alternatives à l'artificialisation des terres agricoles et d'assurer leur protection de façon pérenne.**

La volonté des élus d'agir en faveur de l'agriculture périurbaine

Suite à la demande de m2A et après une période d'investigation, divers exemples ont été sélectionnés afin de constituer une synthèse des actions mises en place pour enrayer la perte de foncier agricole.

Cinq territoires ont donc été analysés plus spécifiquement :

- Saint-Etienne métropole, qui a mis en place un PSADER en partenariat avec la Région Rhône-Alpes. La démarche développée sur le territoire stéphanois est intéressante puisqu'elle

propose différentes actions dans le volet "foncier", mais également au niveau du développement des circuits courts.

- Le Pays de Rennes : ce partenariat réunit quatre acteurs (le Pays de Rennes, Rennes métropole, la Chambre d'agriculture et la Safer) autour d'un Programme Local de l'Agriculture. Des outils spécifiques sont ici développés, tels que les échanges parcellaires, l'élaboration d'un atlas du parcellaire agricole, etc.
- Chambéry métropole a mis en place un Schéma agricole en collaboration avec la profession agricole. Leurs actions concernent à la fois la protection du foncier, le développement des circuits courts et la préservation des paysages.
- Nantes métropole, l'un des membres fondateurs de l'association Terres en villes, travaille depuis plus de vingt ans sur différentes actions pour protéger ses terres agricoles. Suite à des premiers diagnostics réalisés dans les années 2000-2005, Nantes métropole et la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique s'engagent pour la reconquête des friches agricoles.
- Le Grand Besançon a quant à lui mis en place un projet multi partenarial afin de relancer l'emploi et ainsi redynamiser le secteur agricole. Le programme SAUGE a bénéficié dans un premier temps de financements européens (2005-2008). Depuis la signature de la Charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine, ce projet réunit sept partenaires.

Ces exemples ont pour intérêt de présenter des partenariats entre des acteurs différents et de nous interroger sur leur rôle respectif (collectivité, Chambre d'Agriculture, Safer, syndicats agricoles, etc.).

Ils permettent de présenter les outils fonciers développés sur des territoires périurbains soumis à une forte pression foncière.

Ils apportent également des exemples concernant les actions mises en place dans le cadre de la restauration collective, du développement des circuits courts, etc.

Les pages suivantes constituent une synthèse du travail d'investigation mené sur ces questions.

Table des sigles utilisés

ADASEA Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

AFA Association foncière agricole

AFIP Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales

AMAP Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

AUDIAR Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise

CBNB Conservatoire botanique nationale de Brest

CFPPA Centre de formation professionnelle agricole

EMT Évaluation en milieu de travail

FDSEA Fédération départementale des syndicats d'exploitations agricoles

FSE Fonds social européen

GAEC Groupement agricole d'exploitation en commun

GDA Groupement de développement agricole

PAEN Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains

PLA Programme local de l'agriculture

PLU Plan local d'urbanisme

PNR Parc naturel régional

POS Plan d'occupation des sols

PRAD Plan régional de l'agriculture durable

PRADR Plan régional pour l'agriculture et le développement rural

PSADER Projet stratégique agricole et de développement rural

SAU Surface agricole utile

SAUGE Solidarités agricole et urbaine pour des gains économiques, environnementaux et en termes d'emploi

SCIC Société coopérative d'intérêt collectif

SIG Système d'information géographique

ZAP Zone agricole protégée

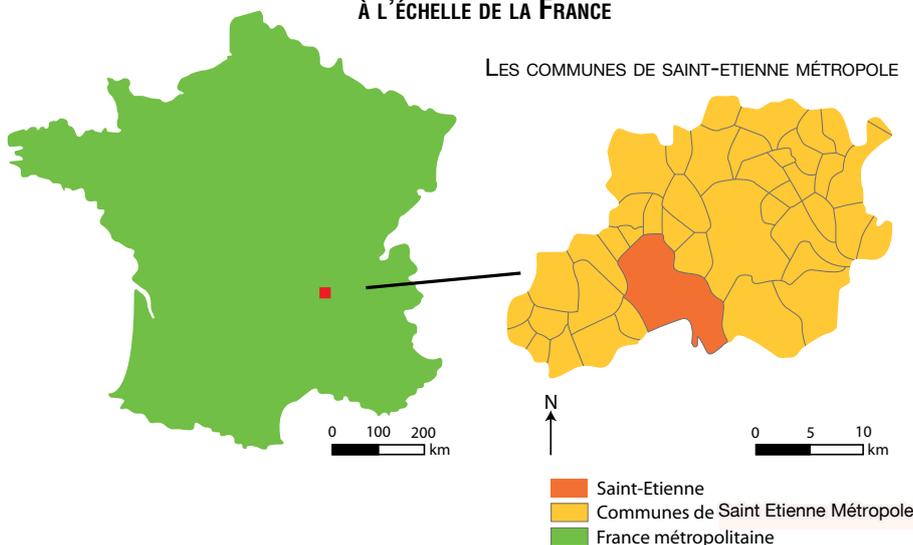
Zone A Zone agricole des documents d'urbanisme locaux

Zone N Zone naturelle des documents d'urbanisme locaux

UN PROJET STRATÉGIQUE AGRICOLE MENÉ À SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE

UN PROJET PORTÉ PAR LA RÉGION RHÔNE-ALPES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE À L'ÉCHELLE DE LA FRANCE



Sources: fonds de carte d'après education.ign.fr et agglo-st-etienne.fr

Carte d'identité du territoire

Date de création de Saint-Etienne métropole : 1995

Nombre de communes : 43 (depuis 2003)

Superficie : 570 km²

Nombre d'habitants : 397 000 hab.

Densité moyenne : 696,5 hab./km²

Surfaces agricoles : 58% de la superficie totale du territoire



Source: L'essor, Loire, jeudi 16 février 2012

Entre urbain et rural...

Situé entre la région auvergnate et la vallée du Rhône, le territoire de l'agglomération stéphanoise est marqué par des situations contrastées en ce qui concerne la géomorphologie du site mais également son aménagement. En effet, celui-ci se compose de communes à caractère urbain telles que Saint-Etienne, et d'autres à caractère rural ; 20 des 43 communes membres ont moins de 2 000 habitants et 8 font parties du Parc naturel régional du Pilat. Dans cet ensemble, les espaces naturels et agricoles représentent **58% de la superficie de l'agglomération** (site internet de Saint-Etienne Métropole).

Cette diversité rend le territoire attractif pour l'implantation de nouveaux habitants. Cependant, **l'étalement urbain menace sa qualité environnementale et paysagère et fragilise l'activité agricole**. Les terres vouées à l'agriculture sont en effet morcelées et enclavées du fait de l'urbanisation progressive, et subissent une forte pression foncière (la hausse du prix du foncier favorisant la revente des terrains urbanisables).

Face à ces constats, qui ne sont pas exclusifs au territoire stéphanois, **la Région a décidé de renforcer le volet agricole au sein de sa politique.**

■ L'engagement de la Région Rhône-Alpes pour soutenir l'agriculture périurbaine

La Région a donc proposé d'élaborer des partenariats avec des territoires via des **PSADER** (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural) sur la base du volontariat.

Saint-Etienne métropole dispose de la **compétence agricole depuis 2004**. En juin 2006, le territoire a fait acte de candidature à un PSADER.

Le PSADER de Saint Etienne, qui fixe la politique menée par l'agglomération stéphanoise pour la **période 2010-2015**, figure aujourd'hui dans le Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD).

Le partenariat

Saint-Etienne métropole, en tant que porteur de projet principal, assure la **responsabilité globale de la mise en œuvre du PSADER**. Elle est chargée de la diffusion de l'information concernant ses actions, du montage des dossiers, de leur instruction, de leur présentation au comité de pilotage, de leur transmission à la Région et du suivi des dossiers retenus par cette dernière.

La **Région Rhône-Alpes** apporte une **participation financière** afin d'aider Saint-Etienne métropole à mettre en œuvre ce programme. Celle-ci est fixée à 2 000 000 euros pour la durée du PSADER (6 ans). Cette participation a été établie en fonction des actions qui ont été imaginées au moment de la réalisation du document. Des modifications pourront donc être apportées suivant les différentes actions mises en place (contrat évolutif).

Des études sur le terrain pour définir priorités et enjeux

Entre 2007 à 2009, l'agglomération a engagé différentes études sur le terrain qui ont permis de déboucher sur **trois objectifs principaux** : (d'après le site de Saint-Etienne métropole)

- Mettre l'agriculture au cœur d'un **développement harmonieux du territoire**. L'objectif est de garantir la place des activités agricoles **en limitant la pression foncière**.
- Favoriser une activité économique dynamique et diversifiée en milieu périurbain. Cet axe vise à anticiper l'évolution des conditions de production agricole pour favoriser une **agriculture locale compétitive**.
- Garantir et valoriser la qualité des atouts naturels du territoire. L'ambition est de **préserver les ressources naturelles et de valoriser les atouts du patrimoine naturel**.

Des objectifs aux actions

Ces objectifs principaux ont ensuite été décomposés en différentes **actions**. Pour les besoins de l'étude, nous développerons plus largement le premier axe, relatif à la **question du foncier**. L'axe 2 sera également appréhendé-

puisque Saint-Etienne métropole figure comme précurseur dans le domaine de la restauration collective. Ces deux sujets intéressent en premier lieu l'agglomération mulhousienne.



Source: Site de Saint Etienne métropole, Prospective et aménagement du territoire

Le volet "foncier"

Ce volet se base sur trois actions principales, à savoir :

- une stratégie foncière agricole
- le soutien aux communes qui s'engagent dans un diagnostic agricole
- la transmission des exploitations agricoles

■ La stratégie foncière agricole

Saint-Etienne métropole part du postulat qu'on ne peut impacter tout l'espace agricole de la même manière. Il est en effet nécessaire de prioriser la protection de certains secteurs. Pour cela, la Communauté d'Agglomération réalise un travail avec la Safer, la Chambre d'Agriculture de la Loire, et les communes concernées afin de mettre place des opérations de veille mais également d'animation foncière.

Saint-Etienne métropole s'interroge également quant au fait d'associer **la FDSEA, la confédération paysanne et les jeunes agriculteurs** lors de la phase d'identification des zones à enjeux. Saint-Etienne métropole estime en effet qu'il est important d'échanger avec les syndicats sur ces questions.



Ce dialogue pourrait par exemple être permis via **la nomination d'un agriculteur sur chaque commune** qui assurerait le lien entre l'agglomération et les syndicats agricoles lors des réunions.

Pour rendre cette action efficace, un **diagnostic agricole** est réalisé au préalable sur certaines communes.

■ Le diagnostic agricole

Cette action se réalise dans le cadre de la révision de documents d'urba-

nisme (PLU, Pos) et sous les conseils des techniciens de la Communauté d'Agglomération.

L'objectif de cette démarche est de **mieux prendre en compte l'agriculture dans le zonage d'urbanisme**. Aujourd'hui, huit communes se sont engagées dans la réalisation d'un **diagnostic agricole**.

Saint-Etienne métropole a pour cela engagé des **rencontres avec l'ensemble des agriculteurs de la commune afin de connaître les enjeux des territoires**. Ces échanges permettent de prendre en compte les perspectives et les projets de ces derniers par rapport à leur exploitation.

La démarche menée est donc liée à la personne et non seulement à la terre.

Ces informations sont ensuite traduites dans le zonage d'urbanisme de la commune, au cas par cas. Cette opération s'effectue **en composant d'un côté avec ce que la commune souhaite faire et de l'autre avec les projets des agriculteurs et les enjeux agricoles**.

Le Conseil Général soutient par ailleurs les communes en leur versant des subventions pour les aider dans cette démarche.



Source: Géoportail, Saint-Chamond, entre terres agricoles et nouvelles constructions

■ La transmission des exploitations agricoles

Saint-Etienne métropole souhaite de cette façon contribuer à l'installation de jeunes et nouveaux exploitants sur son territoire. La transmission des exploitations agricoles est appuyée par la Chambre d'agriculture, selon la volonté de Saint-Etienne métropole. La Communauté d'Agglomération avait en effet exprimé son souhait **d'aller directement à la rencontre des agriculteurs**. Cette action, réalisée avec la Chambre d'agriculture, fait suite à un transfert de compétence entre l'ADASEA et cette dernière.

Depuis le 1er janvier 2011, la loi de Modernisation Agricole a transféré aux Chambres d'Agriculture toutes les missions de service public installation-transmission jusqu'alors confiées aux ADASEA.

La Chambre d'Agriculture a donc récupéré la compétence de mise en relation des cédants avec les personnes souhaitant s'installer.

Et les circuits courts ?

« Sur Saint-Etienne métropole, la vente directe et la transformation fermière constituent un savoir-faire ancien sur lequel se sont développés de nombreux circuits courts grâce au bassin de consommation », Maurice Bonnard, Vice-président en charge de l'Économie Agricole et de l'Agroalimentaire.

Entre 2005 et 2009, c'est-à-dire avant la réalisation du PSADER, des actions ont d'ores et déjà été soutenues par l'agglomération. Celle-ci a en effet bénéficié lors de cette période d'une enveloppe allouée par la Région.

Une partie a permis de financer des actions "circuits courts", tels que la création de deux points de vente collectifs, d'un site internet début 2009 (voir ci-dessous), le développement de 6 AMAP, etc.



Développer les circuits courts figurent aujourd'hui comme un **axe majeur du PSADER**.

C'est dans ce cadre que Saint-Etienne métropole a décidé de mener une **enquête auprès de la population afin de caractériser ses perceptions vis-à-vis des produits alimentaires locaux**.

Il s'agissait notamment de savoir si les individus connaissaient les produits, en consommaient, en achetaient (et si oui, lesquels? À quelle fréquence? Pour quel budget?).

Cette étude a été réalisée par le biais du laboratoire COACTIS (CONception de l'ACTIon en Situation) de l'**Université Jean Monnet**, dans le cadre du projet de recherche Pour et Sur le Développement Régional LIPROCO (Liens Producteurs-Consommateurs). Cette action accompagne en effet l'agglomération sur les questions de consommation de produits alimentaires locaux et sur les stratégies à adopter pour dynamiser ces modes de commercialisation.

Cette enquête permet ainsi à la Communauté d'Agglomération d'élaborer un plan d'actions directement basé sur l'attente des consommateurs.

La Restauration collective

Actuellement, une **étude est menée dans 10 communes** volontaires afin de les accompagner dans la mise en place de l'**approvisionnement des restaurants scolaires en produits locaux et/ou biologiques**. La Chambre d'agriculture, prestataire de cette action, les aide à définir leurs attentes, leurs capacités techniques, etc. Ils fixent ensuite ensemble des propositions d'actions, repèrent des adresses de producteurs.

"Saint-Etienne : 100% de produits bio dans les cantines scolaires en 2014"

Saint-Etienne, qui propose dans les cantines scolaires en moyenne 70% de produits issus de l'agriculture biologique par an, a pour objectif d'atteindre 100% en 2014. Cette action, qui semble particulièrement difficile à atteindre, affiche néanmoins les ambitions de la ville.



Source: terraeco.net, 16/06/2009, Bio à la cantine? Saint Etienne dit "oui"

Qui finance le PSADER ?

Le montant total du PSADER de Saint Etienne a été fixé à **7 millions d'euros** au moment de la rédaction du document. Néanmoins, ce contrat n'est pas figé et sera amené à évoluer, de même que la participation des partenaires, suivant les actions engagées.

- Région : 30% du montant total,
- Saint-Etienne métropole : 23%
- Conseil Général : 4,5%
- Autres (Chambre d'Agriculture, Associations, groupements de producteurs, exploitants...) : 42,5%



Source: site de Saint-Etienne Métropole, La promotion des espaces agricoles périurbains

Pour en savoir plus

Informations sur le PSADER :

[http://www.agglo-st-etienne.fr/economie/economie-agricole/le-psader/Convention d'objectifs du PSADER téléchargeable à l'adresse suivante: http://territoires.rhonealpes.fr/IMG/pdf_psader_st_etienne_metropole_signe.pdf](http://www.agglo-st-etienne.fr/economie/economie-agricole/le-psader/Convention%20d'objectifs%20du%20PSADER%20t%C3%A9l%C3%A9chargeable%20%C3%A0%20l'adresse%20suivante%3Ahttp://territoires.rhonealpes.fr/IMG/pdf_psader_st_etienne_metropole_signe.pdf)

Circuits courts :

<http://www.agglo-st-etienne.fr/economie/economie-agricole/zoom-sur-les-circuits-courts/>

Projet de recherche LIPROCO :

<http://liproco-circuits-courts.com/>

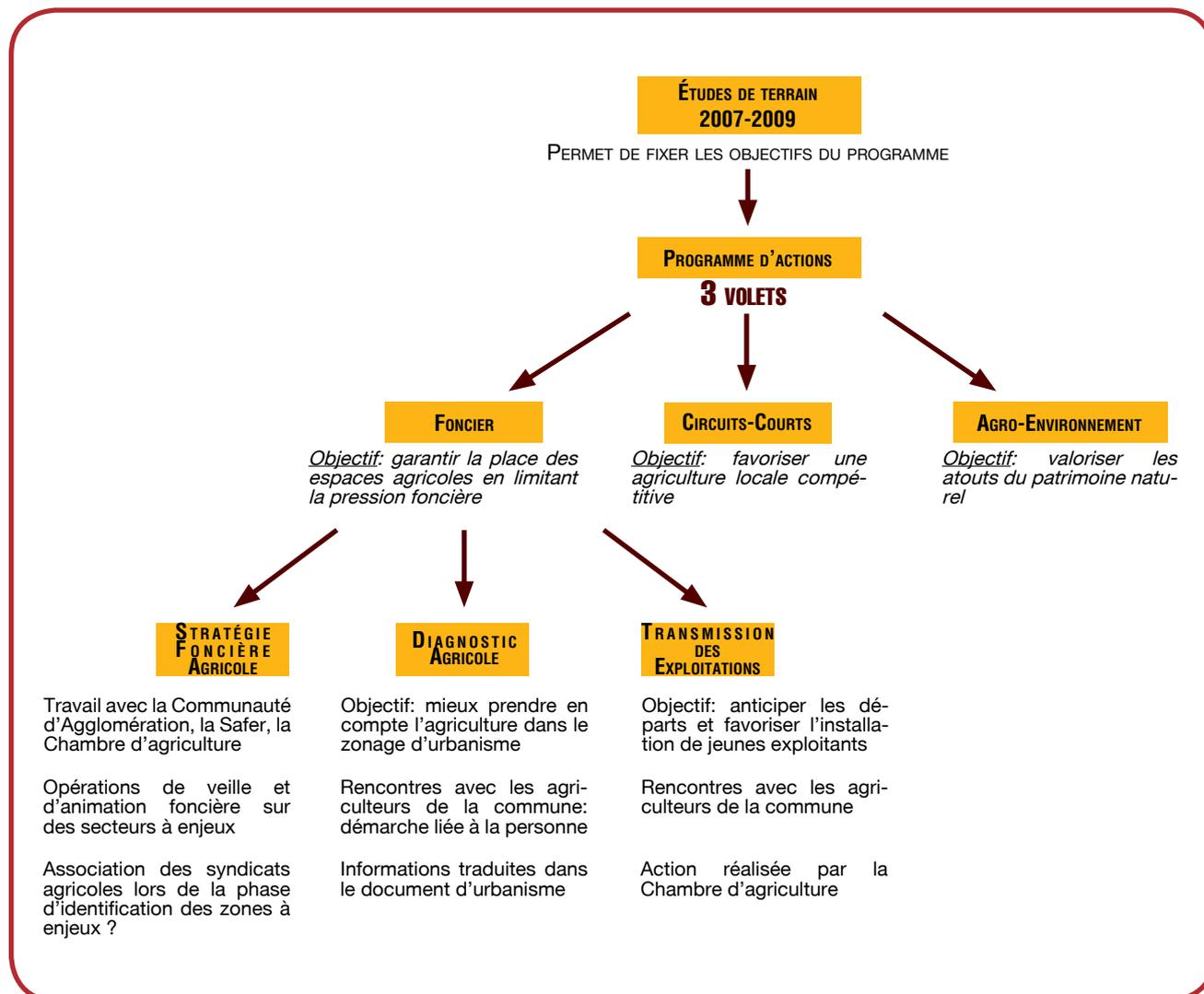
NB : Des données ont été également recueillies lors du voyage d'étude organisé en mai 2012 par le Réseau Rural Régional Alsace (<http://www.reseaurural.fr/region/alsace>), accompagné par Terres en Villes (cf. p.16)

Personne contactée :

Nicolas Quittard, chargé de mission PSADER, Saint-Etienne métropole
n.quittard@agglo-st-etienne.fr
04.77.53.73.43

Saint Etienne Metropole

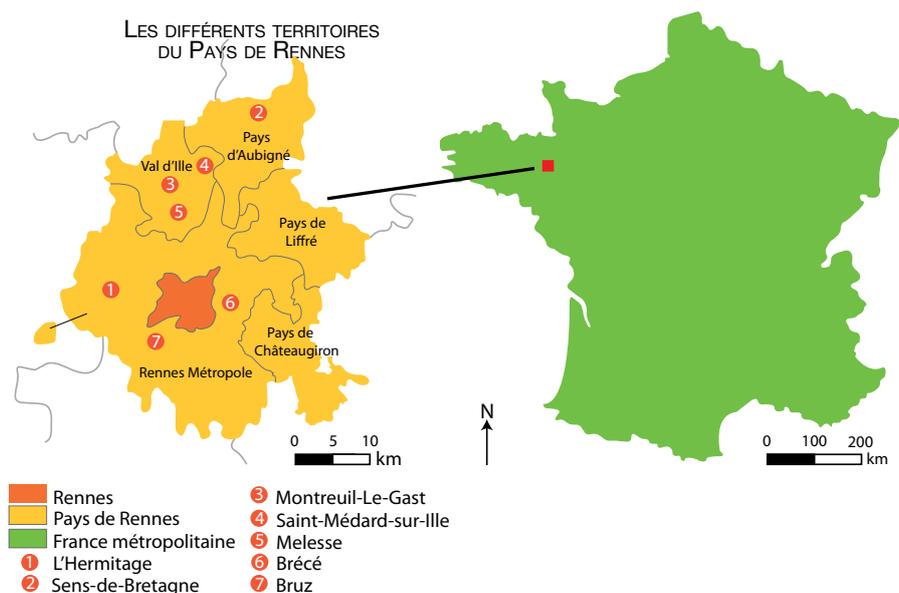
Organigramme de la démarche foncière dans le cadre du PSADER (2010-2015)



UN PROGRAMME LOCAL DE L'AGRICULTURE POUR LE PAYS DE RENNES

UN PARTENARIAT ENTRE LE PAYS DE RENNES, RENNES MÉTROPOLE, LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET LA SAFER

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU PAYS DE RENNES À L'ÉCHELLE DE LA FRANCE



Carte d'identité du territoire

Date de création du pays de Rennes : 1999

Nombre de communes : 67

- 1 Communauté d'Agglomération Rennes Métropole
- 4 Communautés de Communes : Pays de Liffré, Pays d'Aubigné, Pays de Châteaugiron, Val d'Ille

Superficie : 1 145 km²

Nombre d'habitants : 419 559 hab.

Densité moyenne : 366 hab./km²

Surfaces agricoles : 53% de la superficie totale du Pays de Rennes



Rennes : une «ville-archipel» où l'agriculture est au cœur de la ville



Source: rennesmetropole.fr

Rennes, une «ville-archipel»

La ville de Rennes s'est développée selon le **schéma de la «ville-archipel»**, laissant une **large place aux espaces agricoles et naturels** entre les bourgs et les villes voisines. Cette organisation procure aux habitants un cadre de vie privilégié. Cependant, elle entraîne une **fragilisation des exploitations agricoles**; les terres agricoles, ainsi ceinturées par l'urbanisation, sont en effet soumises à la **concurrence foncière**. Le morcellement de celles-ci rend également les **déplacements des engins agricoles plus difficiles**.

Un travail en commun pour préserver le foncier agricole

Rennes Métropole et les acteurs du monde agricole travaillent ensemble depuis une quinzaine d'années afin d'assurer la pérennité de cette activité.

Rennes métropole s'est associée à la Chambre d'agriculture Loire-Bretagne sur la **question du foncier et la prise en compte de l'agriculture dans les**

PLU. Elle réfléchit également avec la Safer d'Ille-et-Vilaine sur les **questions de veille et de réserve foncière en secteur agricole**.

Un premier travail avait été mené en décembre 2006 suite à la concertation avec le groupe comité de développement de l'agglomération rennaise (codespar): "Agriculture(s) Périurbaine(s): Quelles perspectives dans le Pays de Rennes?"

Cette période de discussion entre les collectivités et les acteurs agricoles a entraîné la réalisation du **Programme Local de l'Agriculture (PLA)**. Ce programme, qui officialise le partenariat entre Rennes métropole, la Chambre d'agriculture, la Safer et le Pays de Rennes, a été **approuvé en 2007**. En 2010, les quatre Communautés de Communes du Pays de Rennes ont rejoint la démarche.

Les actions menées sont financées principalement par Rennes métropole et la Chambre d'agriculture. **Les coûts sont calculés suivant le temps passé par agent en fonction de chaque mission, mais aucun programme d'actions n'est défini au préalable.**

Le PLA, un espace d'échanges

Le Programme Local de l'Agriculture (PLA) constitue un espace d'échanges et de projets entre les représentants agricoles et les élus locaux.

Ses objectifs se déclinent en six points principaux :

- Échanger autour d'un observatoire de l'agriculture ;
- Concilier urbanisme, foncier et agriculture ;
- Conforter le bocage dans ses multiples rôles ;
- S'adapter au nouveau contexte énergétique et climatique ;
- Renforcer les liens entre les citoyens et les agriculteurs.

Un observatoire local de l'agriculture

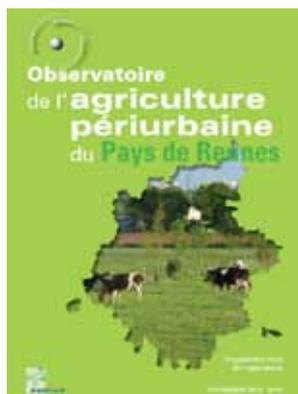
La première action réalisée dans le cadre du PLA fut de créer un **Observatoire Local de l'Agriculture**.

Support de discussion entre collectivités et acteurs agricoles, cet observatoire a pour objectif de **rendre les réalités agricoles plus lisibles et d'en partager la connaissance**.

Cette action a été pilotée par l'AUDIAR, l'agence d'urbanisme de l'agglomération rennaise, et co-construite principalement avec la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine. Cet observatoire a ensuite été validé par le comité de pilotage du PLA, qui rassemble les élus de chaque structure membre.

Le premier numéro de cet observatoire a été publié en décembre dernier. Il est téléchargeable à l'adresse suivante :

www.audiar.org/etudes/environnement/observatoire-de-lagriculture-du-pays-de-rennes



La publication de ce document s'est accompagnée d'une **soirée-débat** très suivie sur la thématique "*Le foncier, un bien commun à partager*".

Des événements annuels devraient par la suite venir alimenter les réflexions engagées sur le territoire. Le comité technique du PLA, composé des techniciens de chaque signataire et de l'AUDIAR, se réunit en septembre afin de prévoir les manifestations futures.

PLU et diagnostic agricole participatif

Dans le cadre de la révision du document d'urbanisme communal, la **réalisation d'un diagnostic agricole** a été engagé sur certaines communes.

Le diagnostic figure comme un point essentiel du PLA ; l'objectif était en effet de s'interroger véritablement sur la façon de **prendre en compte l'agriculture dans les documents d'urbanisme**. Rennes Métropole et la Chambre d'agriculture ont cherché à inciter les communes à réaliser des diagnostics agricoles sur leur commune, en leur **proposant notamment une démarche**.

Des réunions ont ainsi été organisées entre agriculteurs et élus, facilitant le dialogue dès le début de cette étude. Ceci permet concrètement d'**expliquer les choix urbains et de mieux prendre en compte les avis des agriculteurs dans ces décisions**.

Les diagnostics agricoles sont réalisés par l'AUDIAR (principalement) ou la Chambre d'agriculture.

Exemple avec la commune de L'Hermitage

Cette commune, située dans l'agglomération de Rennes (voir carte p.7), a été l'une des premières du Pays de Rennes à **recourir au diagnostic agricole participatif**.

Réunis autour d'une même table, élus et agriculteurs ont échangé sur les **problèmes rencontrés au niveau des exploitations**.

D'autres communes se sont depuis engagées dans cette démarche à l'image de la commune de **Brécé**, située à 10km à l'est de Rennes.

Les échanges parcellaires volontaires

Constat de départ :

La diminution du nombre d'agriculteurs et l'agrandissement de la taille des exploitations ont de nombreuses conséquences. Les coûts et durées de transport s'allongent, les routes sont traversées par des animaux, les circulations d'engins agricoles sont fréquentes, etc.

Face à cette situation, des **communes ont décidé d'engager des opérations d'échanges parcellaires**. C'est le cas, par exemple, de la commune de Sens-de-Bretagne (voir carte p.7) qui a amorcé ces démarches suite à la **demande de deux agriculteurs locaux**.



Source: circulation d'engins agricoles, Sens-de-Bretagne, Lettre du PLA n°1, Novembre 2011, page 4

L'opération, financée par la commune, a été menée par un comité de pilotage réunissant la commune, les agriculteurs et la Chambre d'agriculture. Cette dernière a assuré la phase d'étude et d'animation et a effectué un travail d'accompagnement et d'information auprès des agriculteurs via des réunions. Il s'agissait en effet d'**explicitier les conséquences des échanges parcellaires au niveau juridique, mais également les types d'échanges possibles, etc.**



Source: réunion entre élus et agriculteurs, Melesse, Lettre du PLA n°2, Juin 2012, page 4

D'autres communes se sont engagées dans la démarche. Des **réunions de sensibilisation** ont en effet été organisées dans les communes de Montreuil-Le-Gast, Saint-Médard-sur-Ille et Melesse afin de déterminer si la démarche pouvait susciter l'adhésion des agriculteurs présents.

Une cartographie a ensuite été réalisée sur les communes de Montreuil-Le-Gast et Saint-Médard-sur-Ille et des échanges parcellaires entre agriculteurs ont été effectués.

À Melesse, en raison d'un contexte foncier particulier, la démarche ne s'est pas mise en place à l'échelle de la commune. Des initiatives plus localisées ont cependant permis de procéder à des échanges.



Un **guide pratique** a été publié en novembre 2011 par la Chambre d'Agriculture de Bretagne. Cet ouvrage détaille, à travers 28 pages, les objectifs et les avantages des échanges parcellaires, les différents modes d'échange possibles, ainsi que les modalités pour réaliser un échange.

Ce guide synthétique est en libre accès sur internet (*téléchargeable sur le site synagri.com*).

Une enquête sur l'autonomie alimentaire

Une étude a été menée sur le territoire de Rennes métropole par des élèves ingénieurs d'Agrocampus-Ouest au sujet de l'autonomie alimentaire de Rennes métropole. Ils ont ainsi abordé diverses questions : les circuits courts de proximité peuvent-ils nourrir toute l'agglomération, en quantité et en variété ? Quelles surfaces seraient nécessaires ? Les consommateurs y sont-ils prêts ?...

Cette étude a révélé tout d'abord un grand manque de surface d'exploitation. Un des scénarii développés indiquait qu'il faudrait deux fois la SAU actuelle pour que Rennes métropole soit autonome.

Un deuxième volet s'est intéressé à l'organisation des filières et à la gestion des flux, de façon prospective.

Ces éléments constituent des pistes de réflexions à explorer dans le cadre du PLA.

Les résultats de cette enquête sont téléchargeables à l'adresse suivante : <http://www.adt-rennes.com/>

Rennes Métropole, ville vivrière ?

Depuis environ 4 à 5 ans, de nombreux **maraîchers bio** se sont installés sur le territoire du Pays de Rennes.

Ceci résulte notamment du dispositif de **portage foncier** mis en place par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine afin de faciliter l'installation de nouveaux exploitants.

En effet, en octobre 2007, le **Département et la Région ont chacun signé une convention avec la Safer pour acheter et rétrocéder des terres à de jeunes agriculteurs.**

Par exemple, grâce à ce portage, 5 jeunes maraîchers ont pu s'installer en 2011 sur la commune de Bruz (voir carte p. 7).



Source: Commune de Bruz, Lettre du PLA n°1, Novembre 2011, page 5

Des réflexions autour d'un atlas du parcellaire agricole

Inspirée de la démarche angevine, Rennes métropole souhaite réaliser un **atlas du parcellaire agricole**, correspondant à une **cartographie des enjeux agricoles à l'échelle de la parcelle**. Cet atlas se matérialiserait via une **base SIG** qui permettrait de renseigner le "**pedigree**" de la parcelle sélectionnée.

Des études devraient commencer fin 2012 sur six communes. L'objectif est de réaliser ce diagnostic sur les communes de Rennes métropole avant fin 2013.

Ces actions seront pilotées par la Chambre d'agriculture et financées par cette dernière et par Rennes métropole à hauteur de 20 et 80% (estimations).

Les échanges parcellaires, comment ça marche ?

L'**échange volontaire parcellaire** est un droit dont dispose l'agriculteur propriétaire ou locataire. Celui-ci résulte d'un **accord entre deux ou plusieurs personnes pour échanger une ou plusieurs parcelles.**

Ces échanges peuvent se réaliser sous deux formes principales :

- **L'échange en propriété** : cet échange est **définitif et officialisé par un acte notarié**. Lorsque les biens sont loués, le bail est reporté sur les nouvelles parcelles.

- **L'échange en jouissance**, ou « échange de culture » : ce **contrat**, réalisé entre exploitants locataires ou propriétaires, ne **remet pas en cause la propriété du bien** ou le bail qui y est rattaché. **L'échange est temporaire**, limité à la durée du bail et reconductible.

- **Autre possibilité depuis 2006** : « L'assolement en commun » qui suppose de **gérer ensemble un terrain**, sans procéder à un échange. Il s'agit dans ce cas d'une gestion commune de tout ou partie des facteurs de production de plusieurs exploitations.

PAYS DE RENNES - ORGANIGRAMME DE LA DÉMARCHE DU PLA

PLA = Espace d'échanges et de projets entre représentants agricoles et élus locaux

Observatoire de l'Agriculture

Objectif : - Rendre les réalités agricoles plus lisibles
- Avoir une connaissance partagée et identique

- Support de discussion entre collectivités et acteurs agricoles
- Pas de programme d'actions annuel mais des interventions ponctuelles...

Diagnostic agricole

Les communes sont incitées à réaliser un diagnostic

- Méthode mise en place par Rennes métropole et la Chambre d'agriculture
- Démarche encadrée par Rennes métropole et la Chambre d'agriculture

Échanges parcelaires volontaires

- Réduire le temps et les coûts de déplacements suite au morcellement des terres agricoles : réflexions intéressantes dans le cadre du PCET
- Pratiquées sur certaines communes, à l'initiative d'agriculteurs ou des communes (démarche appuyée par la Chambre d'agriculture)

Différentes pistes de réflexion sont menées dans le cadre du PLA.

Inconvénient : ne pas prévoir à l'avance de programme d'actions et de financement entre les partenaires manque de lisibilité / peut freiner certaines actions

Pour en savoir plus

http://www.paysderennes.fr/le_pays_de_rennes

Codespar:<http://www.paysderennes.fr/article/archive/90/20>

Informations sur le PLA :

“La Lettre du PLA” : documents téléchargeables à l'adresse suivante: <http://www.paysderennes.fr/article/archive/126/>

Téléchargement du PLA à l'adresse suivante: <http://www.paysderennes.fr/article/archive/117/>

Soirée-débat “Le foncier, un bien commun à partager”, Synthèse téléchargeable à l'adresse suivante:

<http://www.audiar.org/etudes/environnement/lobservatoire-de-lagriculture-du-pays-de-rennes>

Personnes contactées

Pascal Verdier, chargé de mission agriculture et espaces naturels, Rennes métropole

p.verdier@agglo-rennes.fr / 02.99.86.63.77

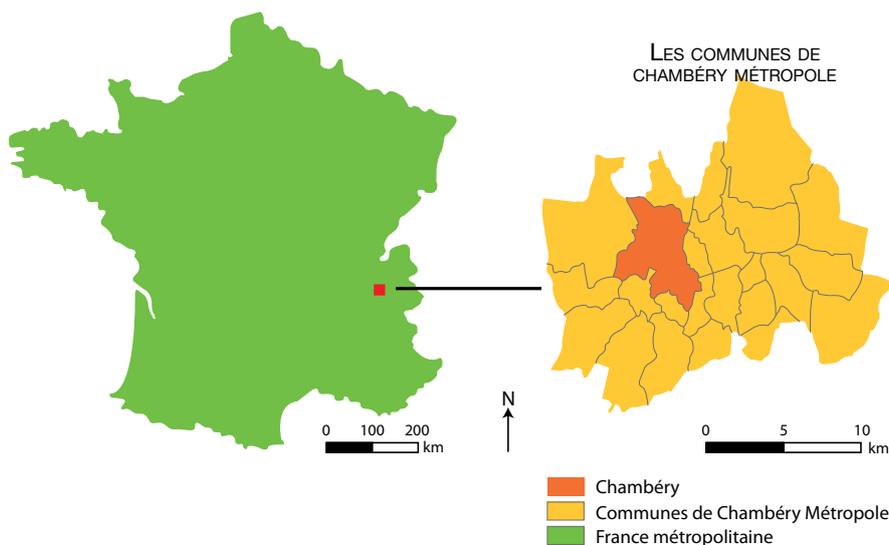
Annelise Ferré Pellé, chargée de mission prospective et urbanisme, Chambre d'Agriculture de Bretagne

annelise.ferre@ille-et-vilaine.chambagri.fr / 02.23.48.26.60

UN SCHÉMA AGRICOLE POUR CHAMBÉRY MÉTROPOLE

UN PARTENARIAT ENTRE CHAMBÉRY MÉTROPOLE ET LA PROFESSION AGRICOLE

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE À L'ÉCHELLE DE LA FRANCE



Sources: fonds de carte d'après education.ign.fr et chambéry-metropole.fr

Les particularités du territoire de Chambéry métropole

La ville de Chambéry s'est développée dans une vallée, entourée par les massifs de la Chartreuse au sud, des Bauges à l'est et de l'Épine à l'ouest. Elle s'ouvre également sur le lac du Bourget au nord et sur la plaine de l'Isère au sud.

12 communes de l'agglomération (sur les 24 communes membres) sont comprises dans le périmètre d'un Parc Naturel Régional (à savoir, le PNR du Massif des Bauges ou celui de la Chartreuse).

Dans cet ensemble, les espaces urbanisés, qui représentent environ 18% du territoire, sont en contact direct avec les espaces naturels/forestiers et agricoles (respectivement 58 et 24%).

En 2006, Chambéry Métropole a élargi son territoire (8 communes supplémentaires) et ses compétences, notamment en matière d'agriculture.

Une commission pour le suivi de l'agriculture périurbaine

Afin de préserver les espaces naturels et agricoles de l'agglomération, une

commission a été créée. Celle-ci a pour but d'assurer le suivi de l'agriculture périurbaine, de la valorisation des espaces naturels et de la ruralité.

Cette commission réunit des élus, une fois par mois, afin d'engager des discussions sur ces différentes thématiques. Cette démarche témoigne de l'intention des élus de prendre davantage en compte l'agriculture périurbaine sur leur territoire et conserver ce lien entre espaces urbanisés et agricoles / naturels.

Pour cela, les élus ont décidé de traduire leur volonté politique à travers un document de planification propre au territoire. Cet outil, le Schéma agricole de Chambéry métropole, correspond à un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement spatial et territorial.

Il permet également aux communes rurales de faire davantage reconnaître leur particularité au sein de l'agglomération.

Ce schéma s'est construit autour de trois étapes successives : la réalisation du diagnostic agricole, la définition des axes stratégiques et des actions.

Carte d'identité du territoire

Date de création de chambéry métropole: janvier 2000

Nombre de communes: 24

Superficie: 263,6 km²

Nombre d'habitants: 122 000n hab.

Densité moyenne: 462 hab./km²

Surfaces agricoles : 24%
(82% de surfaces agricoles, naturelles et boisées)



Source: chambéry-metropole.fr
Chambéry métropole s'engage dans une démarche de schéma agricole

Le diagnostic agricole

Afin de définir précisément le contenu du Schéma Agricole, une étude préalable a été réalisée. Son objectif était de fournir un **état des lieux de l'activité agricole** présente sur l'agglomération.

Ce diagnostic, commandé par Chambéry métropole et réalisé par le Pôle Territoires de la Chambre d'Agriculture de Savoie, a permis de déterminer différents éléments : **l'évolution du nombre d'exploitations agricoles, la répartition des exploitations par productions, le devenir et le développement économique potentiels des exploitations.**

Le devenir des exploitations

Pour le point concernant le devenir et le développement économique potentiels des exploitations, des critères ont été déterminés. Ceux-ci permettent d'analyser le fonctionnement de l'ensemble des exploitations agricoles. Ces dernières ont ensuite été reclassées selon une typologie, adaptée au contexte périurbain du territoire. Les résultats obtenus ont été les suivants :

- **47%** des exploitations ont été classées dans le **pôle traditionnel**, définissant un mode de fonctionnement ancien et peu actif,
- **28%** ont été classées dans la **filière de production**, qui regroupe les exploitations qui se sont spécialisées avant tout sur le développement d'une production de masse (logique de volume, de quantité),
- **19%** ont été classées dans la **filière à valeur ajoutée**, qui concerne les exploitations ayant fait le choix de privilégier la recherche de valorisation en mobilisant les facteurs favorables de l'environnement périurbain,
- **6%** concerne le **pôle entreprise**, composé des exploitations ayant intégré le plus de complexité dans leur fonctionnement (caractère d'entreprise).



Cette étude a également permis de définir des "**espaces concurrentiels d'usage du foncier**", c'est à dire des **terres agricoles impactées par des projets de développement** (habitat, zone économique). L'objectif était ainsi de déterminer l'utilisation du sol dans les espaces concurrentiels d'usage du foncier et les types d'exploitations concernées par des projets d'urbanisation.

L'enjeu était donc de concilier développement et agriculture sur le territoire.



Source: <http://www.chambery-metropole.fr/3612-schema-agricole.htm>, définition et validation des axes stratégiques, page 5

Ce premier état des lieux a été terminé en juillet 2009 et a donné lieu à de nouvelles réflexions.

En effet, une fois le diagnostic réalisé, un certain nombre d'orientations politiques a émergé. Quatre axes stratégiques ont ainsi été définis par les élus, puis validés dans l'ensemble des communes. Chacun de ces axes a été décliné en deux ou trois enjeux afin de préciser le contenu.

Axe 1 : Une agriculture de proximité concourant à une alimentation de qualité avec des produits locaux; des filières stratégiques pour le territoire,

Axe 2 : Un cadre de vie attrayant pour les habitants et favorisant l'équilibre socio-économique du territoire,

Axe 3 : Les espaces agricoles stratégiques pour l'agglomération,

Axe 4 : Communiquer sur l'agriculture et ses enjeux, et sensibiliser les jeunes générations.

Ces axes devaient en effet répondre à la nécessité de **réduire la consommation foncière, de rapprocher l'agriculture périurbaine des consommateurs, de rappeler le rôle de l'agriculture pour l'entretien des paysages et des espaces naturels**, etc.

Suite à la définition des enjeux, un plan d'actions a été réalisé de façon concertée avec la **profession agricole**. Lors de cette étape, cette dernière a été représentée par le **Groupe de Développement Agricole (GDA) du territoire de Chambéry**.

En effet, le GDA travaille en lien avec la Communauté d'Agglomération pour l'élaboration du plan d'action.

Comment s'organise un GDA?

Un GDA est une association, fonctionnant avec un Bureau et un Conseil d'administration. Les départements de Savoie et Haute-Savoie en comptent environ une dizaine.

Les agriculteurs se réunissent à peu près une fois par trimestre, sauf lorsque des projets précis se concrétisent et nécessitent de se réunir plus souvent avec un groupe technique.

Un GDA est une association asyndicale, composée d'agriculteurs volontaires et motivés pour faire avancer des projets collectifs, qui nécessitent par ailleurs d'être en interaction permanente avec les élus des collectivités.

Les communes concernées par le périmètre de l'association (en l'occurrence ici les communes de l'agglomération) versent une aide à l'association (selon le nombre d'hectares agricoles sur leur commune), ainsi qu'à ses agriculteurs adhérents (50 euros pour une exploitation individuelle, 70 euros si ce sont des associés).

La Chambre d'agriculture met à disposition des conseillers pour animer en partie ces GDA. Les fonds qui permettent de couvrir ses journées d'animation proviennent de la Taxe Foncière Non Bâti et des subventions versées par des partenaires (Région et Conseil Général).

Portrait de quelques actions

Le Schéma Agricole a été validé en 2011. Depuis, différentes actions se mettent progressivement en place. Deux d'entre elles sont présentées ici.

■ Mise en place d'une plate-forme foncière

Dans le cadre du Plan d'actions de son Schéma Agricole, Chambéry métropole a signé une convention avec la Safer afin de mettre en place une **plateforme foncière** (suivi des mutations et veille foncière).

Cette action a notamment pour objectif d'**anticiper les projets de construction sur les terres agricoles**.

Le suivi des mutations du foncier devra fournir une **analyse de la consommation des espaces agricoles** à l'échelle de chacune des communes de Chambéry métropole. Cette étude précisera par exemple :

- La surface agricole concernée par les autorisations du droit des sols,
- Les types de production agricole,
- La déclinaison du nombre et du type de logement (collectif, individuel)
- L'indicateur de densification (nombre de logements par surface consommée)

La Safer a commencé ce travail de prospection sur les 24 communes de la Communauté d'Agglomération.

Le financement de cette étude est fixé à 3 229,20 euros TTC par an pendant 5 ans et est compris dans la ligne budgétaire dédiée aux actions du Schéma agricole.

Cette action se réalise donc dans le but de préserver le foncier agricole, mais également de favoriser l'installation de maraîchers sur l'agglomération de Chambéry. En effet, en l'état actuel, l'offre ne permet pas de répondre à la demande locale, puisque seulement 12% des consommateurs seraient satisfaits.

Cet objectif rejoint donc l'axe concernant le "développement d'une agriculture de proximité concourant à une alimentation de qualité avec des produits locaux".

■ Construction d'un abattoir pour fournir des produits frais issus du territoire

Des travaux de réhabilitation de l'abattoir de Bissy sont actuellement en cours.

Chambéry métropole et la Chambre d'agriculture ont commencé à réfléchir à ce projet en 2004, compte tenu de l'obsolescence de l'abattoir existant.

Le projet est piloté par le Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry (SMAC) constitué de Chambéry métropole et du Conseil Général de Savoie. Ces deux acteurs assurent également le financement de l'opération, à hauteur de 75% pour le Conseil Général et 25% pour la Communauté d'Agglomération stéphanoise.

L'exploitation sera assurée par la Société d'Abattage (SAB) dans le cadre d'une délégation de service public.



La construction de ce nouvel équipement répond à un double objectif: contribuer au maintien de la filière viande, tout en assurant des transformations locales.

En effet, en plus des chaînes d'abattage et chambres frigorifiques, cet abattoir sera pourvu d'un atelier de découpe afin d'assurer une transformation locale et ainsi une meilleure traçabilité. Ceci permet également de fournir des produits frais aux habitants.

On produit } local
On transforme }
On consomme }



Plans réalisés par le cabinet d'architectes chambérien Patey
Sources: ledauphine.com, mars 2011

■ D'autres actions sont en cours

D'autres actions sont actuellement engagées sur le territoire de Chambéry métropole.



Parmi celles-ci, on note l'**élaboration d'une carte afin de recenser l'ensemble des productions agricoles du territoire ainsi que les points de vente directs**.

Celle-ci a pour but de guider les consommateurs qui veulent consommer des produits locaux.



Une **Charte paysagère** est également en projet afin de réaliser une **typologie des espaces**.

Celle-ci rentre dans le cadre de l'axe 2 "Un cadre de vie attrayant pour les habitants et favorisant l'équilibre socio-économique du territoire" et doit justifier de l'intérêt de préserver des espaces ruraux.

Pour en savoir plus

Schéma agricole téléchargeable à l'adresse suivante :
<http://www.chambery-metropole.fr/3612-schema-agricole.htm>

NB : Des données ont été également recueillies lors du voyage d'étude organisé en mai 2012 par le Réseau Rural Régional Alsace (<http://www.reseaurural.fr/region/alsace>), accompagné par Terres en villes (cf. p.16)

Personnes contactées:

Vanessa Pirès, conseillère en charge des territoires de l'Albanais, Aix les Bains et la Cluse de Chambéry, Chambre d'Agriculture de Savoie
vanessa.pires@savoie.chambagri.fr
04.79.33.82.99

Maeva Normand-Second, chargée de mission agriculture périurbaine, Chambéry métropole,
maeva.normand-second@chambery-metropole.fr / 04 79 26 61 12

L'ÉLABORATION DU SCHEMA AGRICOLE DE CHAMBERY MÉTROPOLE

Schéma Agricole = Document de planification
Outil d'aide à la décision en matière d'aménagement
spatial et territorial

Création d'une commission en 2006

→ Commission chargée du suivi de l'agriculture périurbaine

→ Pilote, coordonne l'opération

Diagnostic agricole

Commandé par Chambéry métropole
et réalisé par la Chambre d'agriculture
de Savoie

Objectif : Fournir un état des lieux de l'activité agricole
présente sur le territoire de l'agglomération

→ A permis de déterminer l'évolution du nombre d'exploitations agricoles,
la répartition des exploitations par production, le devenir et le développe-
ment économique potentiels des exploitations

→ A défini des espaces dits "concurrentiels"

Définition des axes stratégiques

Validés dans les 24 communes

→ Une agriculture de proximité concourant à une alimentation de qualité
avec des produits locaux; des filières stratégiques pour le territoire,

→ Un cadre de vie attrayant pour les habitants et favorisant l'équilibre socio-
économique du territoire,

→ Les espaces agricoles stratégiques pour l'agglomération,

→ Communiquer sur l'agriculture et ses enjeux, et sensibiliser les jeunes
générations.

Réalisation du plan d'actions

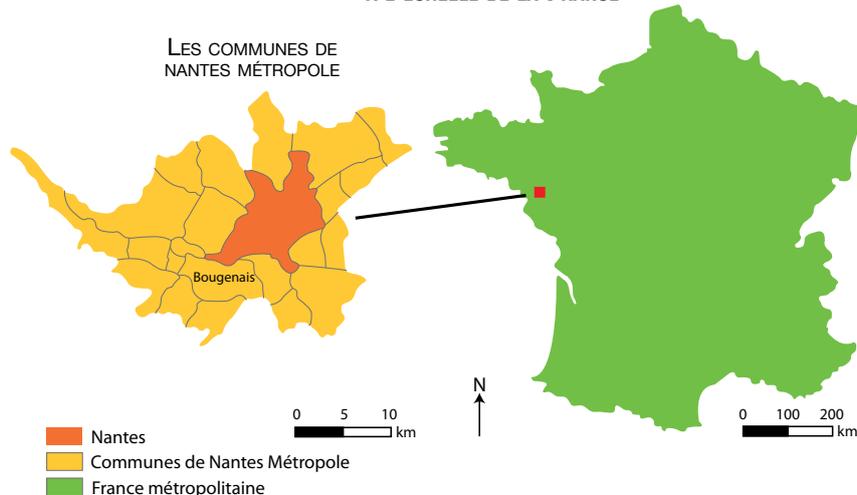
→ Plan d'actions défini en concertation avec la profession agricole

→ Intervention d'un Groupement de Développement Agricole (GDA) pour
représenter la Chambre d'agriculture de Savoie

UN PARTENARIAT POUR LA RECONQUÊTE DES FRICHES AGRICOLES

UN PARTENARIAT ENTRE NANTES MÉTROPOLE ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE NANTES MÉTROPOLE À L'ÉCHELLE DE LA FRANCE



Sources: fonds de carte d'après education.ign.fr et nantesmetropole.fr

Les particularités du territoire nantais

La Communauté Urbaine de Nantes, collectivité la plus peuplée de Loire - Atlantique, s'est nettement développée ces dernières années. **Dans les années 1990, Nantes métropole a perdu la moitié de ses exploitations agricoles et la SAU a diminué de 30%.**

La ville de Nantes bénéficie en effet d'une attractivité certaine, qui s'observe également dans les villes périphériques membres de la Communauté Urbaine. **L'expansion de la ville s'est progressivement réalisée sur des espaces ruraux.**

Néanmoins, des observations ont révélé que **la consommation d'espaces était deux fois plus rapide que l'accroissement démographique.**

Face à ces constats, les élus ont pris des dispositions afin de préserver les terres agricoles et naturelles situées à proximité.

L'origine du partenariat...

Nantes métropole et la Chambre d'agriculture ont ainsi décidé de conduire, dès les années 2000, un **programme partenarial** « en faveur d'une agriculture dynamique, innovante et viable, prenant en compte les enjeux environnementaux et les demandes sociales ».

Carte d'identité du territoire

Date de création de la communauté urbaine de Nantes métropole : janvier 2001

Nombre de communes : 24

Superficie : 525 km²

Nombre d'habitants : 590 000 hab.

Densité moyenne : 1 124 hab./km²

Surfaces agricoles : 15 000 ha et 15 500 ha d'espaces naturels



Sources: nantesmetropole.fr,

Cette démarche fait suite à un rapprochement entre Nantes métropole et la Chambre d'agriculture dès les années 1990. Compte tenu de leurs **intérêts communs**, les deux acteurs ont en effet décidé de mener ensemble des réflexions sur des **actions communes**.

Les réflexions du réseau "Terres en villes"

Le projet a mûri dans le cadre du réseau Terres en villes, dont Nantes est l'un des membres fondateurs.

Le réseau Terres en villes a été créé le 15 juin 2000. Cette association, réunissant élus et professionnels agricoles, regroupe aujourd'hui une vingtaine d'agglomérations.

Cette association met en avant l'importance des partenariats comme lieu d'échange et de dialogue entre différents acteurs, permettant ainsi d'aboutir à un projet partagé.

Cette association permet par ailleurs un partage de connaissances entre les territoires membres.

Pour en savoir plus

<http://www.terresenvilles.org/>

Objectifs et démarches du projet

C'est donc dans ce cadre que la première convention partenariale a été formalisée dans les années 2000 ; celle-ci avait pour objectif principal de **favoriser le maintien de l'activité agricole autour des villes et ainsi de lutter contre l'étalement urbain**.

Ce partenariat a donné lieu à deux types de conventions :

- **Convention cadre** : cette convention fixe le cadre général du protocole d'accord. Elle énonce ainsi les grands principes qui seront développés, mais sans préciser les actions ou financements prévus. Cette convention est toujours en place à l'heure actuelle.
- **Convention annuelle d'application** : celle-ci fixe le programme d'actions qui sera développé au cours de l'année, en cohérence avec la convention cadre. Comme son nom l'indique, cette convention est évolutive ; une fois par an, le comité de pilotage valide les actions mises en place l'année précédente et fixe celles pour l'année à venir.

La réalisation de diagnostics agricoles

Au cours des années 2000-2005, l'ensemble des PLU de Nantes métropole a été révisé. Ces révisions se sont accompagnées de la réalisation d'un diagnostic agricole encouragée par Nantes Métropole et la Chambre d'Agriculture.

Rencontres avec les agriculteurs pour fixer les axes d'actions

Pour élaborer les diagnostics agricoles, différentes réunions ont été organisées avec les agriculteurs. Pilotées par la Chambre d'Agriculture, celles-ci avaient pour objectif de **recueillir des informations relatives à leurs terres et exploitation, leurs inquiétudes ou difficultés, les projets qu'ils souhaiteraient mettre en place afin de préserver leur activité**, etc.

Ceci a permis de faire émerger différents points : la volonté des agriculteurs de **préserver leurs terres de l'urbanisation** en utilisant des outils adéquats et de **développer les circuits courts**.

Les actions que Nantes métropole a décidé d'engager par la suite ont donc été influencées par ces échanges.

Mise en évidence de l'existence de friches agricoles



Les diagnostics réalisés sur l'ensemble des communes ont permis de mettre en évidence la non-utilisation de certaines terres agricoles alors classées en zone A ou N dans le document d'urbanisme.

De plus, on observe de nombreuses friches, alors qu'il y a des demandes de surfaces agricoles pour l'installation de nouvelles exploitations.

Un programme de défrichage a donc été mis en place sur le territoire de Nantes métropole.

Un diagnostic à la parcelle pour définir l'état des friches agricoles

Ce programme s'est traduit tout d'abord par la réalisation d'un **diagnostic à la parcelle des zones classées A et N dans le PLU de Nantes métropole**. Lorsqu'une activité agricole professionnelle était observée sur la parcelle, celle-ci était notée comme telle dans le document. En dehors de cette caractéristique, des études complémentaires étaient nécessaires afin de déterminer le type de friches, son "âge", etc.

Cet état des lieux, piloté par la Chambre d'Agriculture, a permis de recenser 27 000 hectares, représentés selon les catégories suivantes :

- Agriculture professionnelle
- Activité agricole non professionnelle : parcelles "loisirs"
- Friches 2 ans/4 ans/6 ans
- Taillis / Bois
- Jardins, Parcs

Ces éléments ont été présentés par commune afin de caractériser les objectifs à atteindre, ainsi que la méthode et les actions à mettre en place.

Par exemple, si la friche est à un stade avancé, la préserver en l'état peut être intéressant compte tenu de la **politique "espaces naturels"** de Nantes métropole. Différents aspects sont également à prendre en compte, tels que le potentiel du site (au niveau de sa superficie, des caractéristiques des sols, etc.).

La définition de secteurs à enjeux

Suite à ces travaux, 3 500 à 4 000 hectares ont été considérés comme valorisables. Ces secteurs à enjeux ont ensuite été précisés par commune et certaines de ces communes se sont engagées dans la démarche.

Exemples

Saint-Jean de Boiseau

Les friches sur la commune de Saint-Jean de Boiseau: repérage sur les zonages A et N du PLU



Source: Séminaire du 22 février 2010, Les suites opérationnelles de l'agglomération

Des secteurs à enjeux ont été présentés aux élus en décembre 2010, puis des périmètres de travail ont été précisés, permettant d'identifier les propriétaires des parcelles.

Il était ensuite question de les réunir avec des élus / techniciens de la commune, de Nantes métropole et de la Chambre d'agriculture afin de fixer les aménagements futurs de la parcelle.

Cette démarche s'avère longue et délicate à mettre en place, les propriétaires étant souvent dans une position d'attente en vue de l'urbanisation de leur parcelle.

Nantes métropole finance ainsi jusqu'à 80% des travaux (hors taxe) si le coût total de ceux-ci ne dépasse pas 1 000 euros (les 20% restants sont financés par la commune et la taxe est à la charge du propriétaire).

Saint Aignan de Grand-Lieu

Suite au diagnostic, deux objectifs ont été fixés :

- La lutte contre les friches spéculatives d'attente à l'urbanisation,
- La maîtrise et l'organisation des activités de loisir "para agricole".

Afin de cibler la mise en oeuvre des objectifs, des secteurs à enjeux ont été repérés, puis des propositions d'actions ont été énoncées en fonction des caractéristiques du site.

C'est ainsi qu'a été mise en place une **Association Foncière Agricole (AFA)** avec les propriétaires des secteurs identifiés.

En quoi consiste une AFA? Et quel est son intérêt?

Les Associations Foncières Agricoles sont définies par le code rural.

Une AFA suppose le **regroupement de propriétaires fonciers au sein d'une même association, sans que ceux-ci ne revendent leur bien.**

Ceci permet aux exploitants de simplifier leur gestion des fermages; un fermage unique est calculé sur la base de la surface louée, quelque soit le nombre de propriétaires. Le montant du fermage payé à l'AFA est reversé à chaque propriétaire au prorata de sa surface.

L'intérêt d'une AFA est de **fédérer les propriétaires autour d'un projet commun de valorisation de leur patrimoine dans un cadre agricole.** Ce type de structure demande une mobilisation des différents acteurs (propriétaires, collectivités, profession agricole) et nécessite l'identification de personnes ressources au sein d'un groupe de propriétaires.

Lorsqu'une action de défrichage est menée au sein d'une AFA, Nantes métropole peut financer jusqu'à 80% de cette action. Il n'y a donc pas de différence à ce niveau là entre une AFA et un propriétaire privé. En échange de cette participation financière, un **bail rural est passé entre Nantes métropole et l'AFA afin de garantir le statut de la terre.**

Que devient le bois une fois coupé ? Aujourd'hui, le bois issu de ce défrichage est gardé par le propriétaire ou la commune ; il est soit revendu à titre privé, soit broyé et enfoui.

L'objectif est désormais de développer une action avec la SCIC* Bois – Énergie 44, qui siège à la Maison de l'agriculture à Nantes, pour récupérer et transformer le bois. Ces actions devraient se mettre en place prochainement.

“La reconquête des friches, c'est vachement bien”

La ferme des Neuf Journaux atteste de la reprise par deux agriculteurs d'une exploitation qui était à l'abandon en 2008. Ce projet a été soutenu financièrement par la mairie de la ville de Bouguenais et par Nantes métropole. Ceci a permis de mener à bien ce programme de GAEC bio produisant du lait et de la viande.

Les agriculteurs souhaitent de cette façon “valoriser le métier de paysan” et montrer qu'il est possible d'exercer cette activité à Nantes.

Cette action témoigne par ailleurs de l'engagement de la municipalité, qui a financé la construction des locaux, et de Nantes métropole. En effet, sur les 160 hectares de la ferme des Neufs Journaux, 9 ont été valorisés grâce au financement de Nantes métropole via la création d'une AFA.

Au-delà des friches, d'autres actions sont engagées

L'ensemble des actions citées précédemment sont conduites essentiellement par Nantes métropole et la Chambre d'agriculture. En effet, celles-ci ne nécessitent pas l'intervention de la Safer puisqu'aucune vente de terrain n'est engagée.

Nantes métropole développe également des actions pour préserver le foncier agricole, mais également pour développer les filières courtes et préserver la biodiversité.

■ Des actions de veille et d'animation foncière

Nantes métropole développe un partenariat avec la Safer concernant l'**observation des actions de vente.** Si le terrain est vendu à des fins agricoles, aucune intervention ne sera à prévoir. À l'inverse, si la **vente concerne une opération d'urbanisation, un diagnostic est effectué par la Chambre d'agriculture afin de déterminer si le terrain est intéressant pour l'activité agricole** (au niveau de la superficie, de sa localisation, etc.). Si le terrain est jugé important, la Safer peut préempter et revendre le terrain directement à un particulier ou à Nantes métropole.

■ Le développement des circuits courts

Les actions développées par Nantes métropole et la Chambre d'agriculture au niveau des circuits courts se situent essentiellement dans des **démarches de communication et de sensibilisation auprès de la population.**

Il est question de **promouvoir l'agriculture locale en rendant les agriculteurs visibles.**

Pour cela, différentes actions sont organisées, de façon ponctuelle ou permanente. Parmi celles-ci, nous pouvons citer :

- L'organisation d'une journée portes ouvertes par an, intitulée **“Un samedi chez mon producteur”**. 
- Une carte, **“Découvrir les produits du terroir nantais”**, a également été réalisée (voir ci-contre). En effet, celle-ci permet de localiser les producteurs pratiquant la vente directe. Un index précise par ailleurs le nom de l'exploitation, l'adresse et le type de production (maraîchage, viande bovine, viticulture, etc.).

À noter également que Nantes métropole privilégie l'installation de jeunes agriculteurs ayant comme projet de développer les circuits courts dans le cadre de leur production.

Exemple

La ferme de Gagné à Orvault

Cette action fait suite l'intervention de la Safer qui a préempté le terrain et l'a ensuite revendu à Nantes métropole.

Cette ferme a vu le jour en mars 2010, afin de développer notamment les circuits courts, de valoriser les produits locaux auprès de la population. Ceux-ci, de plus en plus demandés par les habitants, assurent la pérennité de ce projet.



Source: nantesmetropole.fr
Découvrir l'agriculture locale, En direct de mon producteur local



Source: nantesmetropole.fr, 20 janvier 2011, La reconquête des friches, c'est vachement bien

L'agriculture au service de la biodiversité

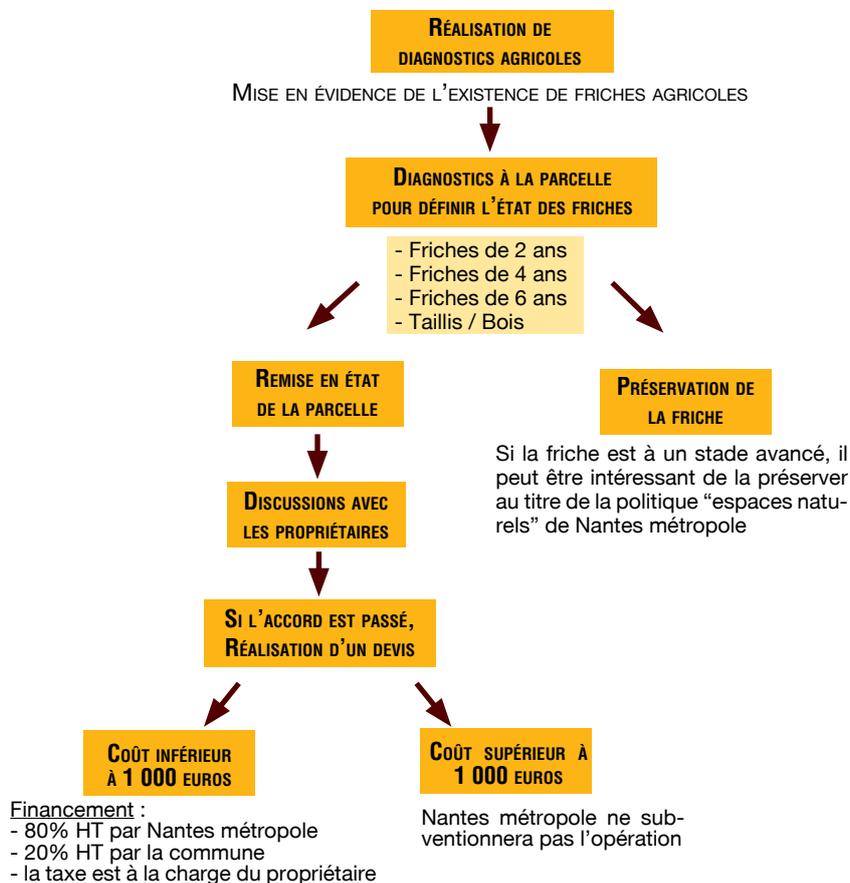
Des actions sont développées pour la prise en compte de la biodiversité, conformément aux règles énoncées par la loi Grenelle.

En effet, Nantes Métropole a engagé un partenariat avec la Chambre d'agriculture et la Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) afin de réaliser des diagnostics botaniques au sein d'exploitations volontaires. Ainsi, sept ont été effectués l'an dernier et cinq le sont cette année.

Cette démarche permet de sensibiliser les agriculteurs aux services que la biodiversité peut leur rendre. Ces derniers apprennent par exemple à respecter l'équilibre de l'écosystème, notamment en donnant toutes les conditions favorables au développement de la faune auxiliaire. Il est en effet important de favoriser son développement afin qu'elle assure sa lutte naturelle contre les espèces nuisibles pour les cultures (puçerons, larves, etc.).

Cette action est pour l'instant expérimentale et devrait être développée par la suite.

LES POINTS CLÉS DE LA DÉMARCHE DE NANTES MÉTROPOLE Agir pour reconquérir les friches agricoles



Pour en savoir plus

Informations sur la gestion des friches agricoles :

Site de nantesmetropole.fr > la Communauté Urbaine > Compétences > Environnement > Nature et biodiversité > L'agriculture > "La reconquête des friches, c'est vachement bien"

Dossier Nantes métropole, le programme "Friches", contexte et objectifs.

Personnes contactées:

Sylvain Limeul, conseiller territoire, Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique

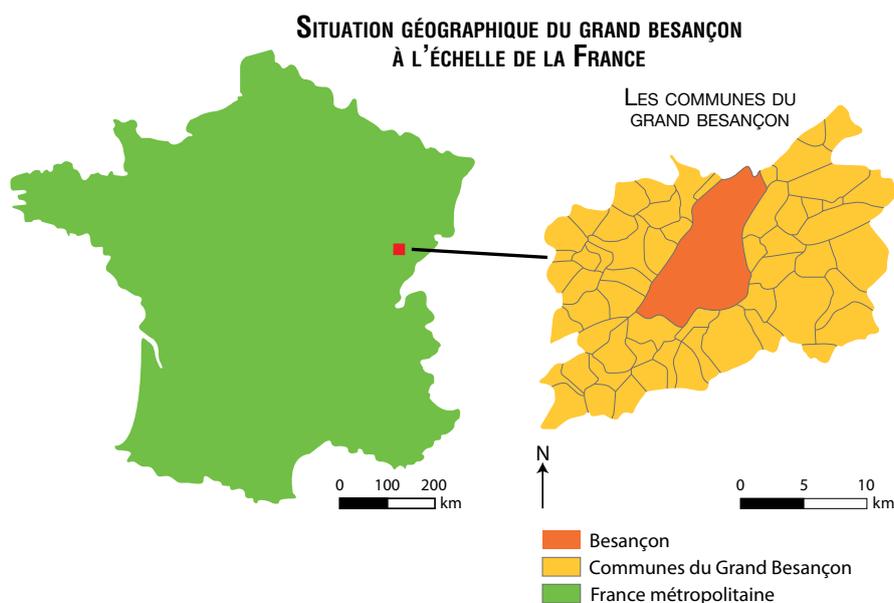
sylvain.limeul@loire-atlantique.chambagri.fr / 02 53 46 61 80

Dominique Barreau, chargé de mission agriculture périurbaine, Nantes métropole

dominique.barreau@nantesmetropole.fr / 02.40.99.48.66

LE PROJET PARTENARIAL SAUGE DU GRAND BESANÇON

UN PROJET MULTI-PARTENARIAL POUR RELANCER L'EMPLOI



Sources: fonds de carte d'après education.ign.fr et grandbesancon.fr

Carte d'identité du territoire

Date de création du Grand Besançon :
janvier 2001

Nombre de communes : 59

Superficie : 432 km²

Nombre d'habitants : 180 786 hab.

Densité moyenne : 418,5 hab./km²

Surfaces agricoles : 30% de la surface
du territoire du Grand Besançon



Source: grandbesancon.fr, L'agriculture
dans le Grand Besançon

Une diminution de l'activité agricole

Sur le territoire de l'agglomération bisontine, des constats similaires à ceux évoqués précédemment ont été observés ; **perte de la surface agricole utile, diminution du nombre d'exploitation**. Le site du Grand Besançon indique par exemple qu'en 2006, sur les 59 communes du territoire, une centaine d'exploitations étaient inventoriées, contre 155 en 2000 et plus de 300 en 1979. L'activité agricole décroît de façon constante au profit de l'**artificialisation des terres**.

Face à cette situation, des idées ont commencé à émerger dès 2004 afin d'agir pour la préservation des terres agricoles.

À l'origine du partenariat: L'AFIP

L'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'ini-

tiatives rurales (AFIP) Bourgogne-Franche-Comté a été la première à engager des discussions relatives au **regroupement de différents acteurs autour d'un projet commun**. En effet, en 2005, elle a interpellé la ville de Besançon, puis la Communauté d'Agglomération sur la possibilité de répondre à l'appel à projet lancé par le **Fonds Social Européen**.

En effet, le FSE a lancé en 2004 l'**appel à projets Equal** afin de lutter contre toutes les formes de discrimination et d'inégalité dans la sphère du travail et de l'emploi.

Les élus de l'agglomération bisontine ont répondu présent car c'était un moyen de redynamiser l'activité agricole. C'est donc dans le cadre de cette initiative communautaire que le projet Equal Sauge a vu le jour.

SAUGE...

Un nom de fleur pour "**Solidarités Agricole et Urbaine pour des Gains Économiques environnementaux et en termes d'emploi**".

Les objectifs du projet Sauge s'organisent autour de quatre axes :

- Favoriser la diversification et l'adaptation des activités agricoles au contexte périurbain,
- Créer un dispositif de formation, d'insertion et d'emploi s'appuyant sur les activités agricoles,
- Relier demande locale et offre de produits et services agricoles,
- Favoriser les liens entre urbains, périurbains et agriculteurs.

Un partenariat pour créer de l'emploi

Deux conditions principales étaient spécifiées pour être candidat à ce projet :

- Travailler avec plusieurs structures
- Engager un partenariat avec d'autres projets européens

Quatre structures se sont ainsi regroupées et engagées dans ce projet : l'AFIP Bourgogne - Franche-Comté, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Chambre d'agriculture du Doubs et le Centre de Formation Professionnelle Agricole (CFPPA).

Des échanges ont par ailleurs été réalisés avec le Portugal et l'Italie. Cependant, bien que ceux-ci aient été enrichissants, ils n'ont pas permis de transposer les démarches menées dans chaque pays. La configuration s'avère en effet très différente sur ces territoires.

Le Grand Besançon, pilote du projet

Le projet Sauge ayant été retenu, un "chef de file" devait être identifié. En effet, l'Europe verse des subventions à ce dernier, qui se charge ensuite de les redistribuer entre les partenaires. La Communauté d'Agglomération a été retenue comme "chef de file" de ce projet puisqu'elle était la plus à même de le porter. Elle assure ainsi le pilotage et l'animation de ce programme.

Une démarche ascendante

La démarche menée sur le territoire de l'agglomération bisontine est tout d'abord partie d'une **enquête réalisée sur le terrain**. Les partenaires se sont en effet entendus sur le fait qu'ils ne connaissaient pas suffisamment les problématiques de leur territoire (ou ils ne parvenaient pas à s'entendre sur la façon de les gérer) pour pouvoir fixer des axes de réflexion et d'actions.

Cette phase d'enquête s'est accompagnée d'une **phase de rencontre avec des personnes du monde agricole**. Il était question de **déterminer les enjeux et problématiques qu'ils rencontraient, ainsi que de voir s'ils étaient favorables sur le fait de mener un travail en commun**.

Suite à cela, plusieurs axes ont été fixés, afin notamment de favoriser la

création d'activités et de développer les circuits courts.

Ceux-ci ont été déclinés en **actions de formation, de sensibilisation, etc.**

La création d'ateliers d'initiative

Cette action, pilotée par l'AFIP, s'est matérialisée sous la forme de trois soirées d'échange, menées sous la forme d'une pièce de théâtre.

Celles-ci ont été organisées dans les villes de Montferrand-le-Château, Montfaucon et Besançon en octobre 2006.

Le public a été informé de cette démarche via la presse ou envoi de mail afin de réunir le plus d'intéressés possibles.

Trois soirées ont été conduites sur deux thématiques différentes : la "création d'activité agricole" (deux soirées) et les "relations ville / campagne" (une soirée).

79 personnes ont participé à ces ateliers, parmi lesquelles des agriculteurs, des demandeurs d'emploi, des représentants d'associations...



Atelier d'initiative à Montferrand-le-Château
Source: *Projet Sauge Infos*, décembre 2006

Première thématique : Comment construire son projet?

Suite aux deux soirées sur la "création d'activité agricole", un processus d'accompagnement a été mis en place par l'AFIP. Celui-ci se caractérise par une formation intitulée « **De l'idée au projet de création d'une activité agricole** », régulièrement proposé depuis 2005. (Voir encart ci-contre).

Lors des deux soirées-débat animées sur cette thématique en 2006, d'autres questions, qui allaient plus loin que le sujet de l'installation à proprement dit, avaient été suggérées. En effet, le public a évoqué la **difficulté de s'installer en zone périurbaine**, mais également

l'importance de protéger le foncier pour le mettre à disposition de porteurs de projet.

La Communauté d'Agglomération tente aujourd'hui de développer un partenariat avec la Chambre d'agriculture et la Safer. Ceci permettrait en effet de traiter plus en profondeur la question de la préservation du foncier agricole via la réalisation d'un diagnostic à la parcelle.

"De l'idée au projet"

POUR QUI?

Pour les personnes ayant un projet de création d'une activité agricole

POUR QUOI?

- Pour avoir des réponses sur la mise en place et la faisabilité d'une activité
- Rencontrer des porteurs de projets et des agriculteurs
- Connaître les organismes susceptibles d'aider les individus dans leur projet
- Faire connaître et reconnaître son projet

COMMENT?

17 journées de formation par session à raison de deux jours toutes les deux semaines par groupe de 8 à 10 personnes

Deuxième thématique : Relation ville / campagne

La soirée d'échange concernant la relation ville / campagne a permis également un certain nombre de remarques.

Parmi celles-ci, la mise en évidence des difficultés rencontrées par les consommateurs pour acheter des produits locaux. Certains ont en effet exprimés qu'il était difficile de s'y retrouver, de connaître les bons plans, etc.

Ces éléments ont par ailleurs démontré le caractère insuffisant de l'offre par rapport à la demande.

Depuis, différentes actions ont été mises en place :

- La création d'une AMAP sur le territoire de l'agglomération,
- Le développement d'un nouveau principe de commercialisation de produits locaux via internet, le "Panier fermier de Velotte",
- L'organisation de six marchés de producteurs sur des communes périphériques de l'agglomération bisontine.



La ville de Pugey a été la première à accueillir un marché de producteur.

Sur les six marchés mis en place à partir de 2007, il en reste aujourd'hui 4 viables. Ceci

s'explique notamment par le caractère insuffisant de l'offre par rapport à la demande. Il y a effectivement peu de maraîchers au sein de l'agglomération bisontine. Afin d'assurer l'approvisionnement de ces marchés en fruits et légumes, des producteurs bourguignons sont souvent démarchés. L'augmentation du nombre de marchés suivra donc l'augmentation de l'offre.

Une préqualification aux métiers de l'agriculture

Par ailleurs, afin de valoriser l'insertion professionnelle, un partenariat a été engagé avec l'ANPE en 2006 dans le cadre du volet emploi du programme Sauge. Piloté par le CFPPA de Châteaufarine, cette formation en alternance s'adressait à des individus en recherche d'emploi, souhaitant effectuer une Évaluation en Milieu de Travail (EMT).

Quel est l'objectif d'une EMT ?

L'objectif d'une EMT est de permettre à un candidat de découvrir un **métier dans le milieu professionnel**.

Les individus sont en effet intégrés dans une entreprise durant environ 70 heures. Cette période permet ainsi aux candidats de se tester dans l'emploi recherché. Ils peuvent ainsi évaluer si cette profession leur correspond, acquérir une expérience avant d'entrer dans le monde du travail, etc.

Durant cette formation les stagiaires bénéficient d'**apports théoriques et pratiques** dans différents domaines (travaux paysagers, forestiers, production florale, maraîchage, agriculture, etc.). Ils ont par ailleurs pu réaliser deux stages en entreprise, ce qui leur a permis d'affiner leur projet professionnel.

Et depuis 2008 ?

Le financement apporté par le FSE a pris fin en 2008. Les partenaires ont cependant décidé de poursuivre leurs actions.

À cette occasion, **trois partenaires se sont joints à cette entente** : la Ville de Besançon, le Conseil Général du Doubs et la Région Franche-Comté. En effet, ces trois acteurs développaient également des actions afin de soutenir l'agriculture périurbaine.

La ville de Besançon et la Région, qui apporte son soutien pour le financement du projet Sauge depuis 2005, agissent par exemple pour le développement des circuits courts, de l'agriculture biologique.

Par ailleurs, le Département a été associé notamment pour ses compétences en matière de définition des PAEN et son action dans le cadre de la restauration collective.

En 2010, ces sept acteurs ont signé ensemble la Charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine.



Source: site du Grand Besançon, *L'agriculture dans le Grand Besançon*

Quatre objectifs sont énoncés dans la charte :

- Maintenir une activité agricole dynamique,
- Favoriser la création d'activités agricoles diversifiées,
- Développer les liens entre ville et campagne,
- Favoriser les démarches de développement durable en agriculture.

Le **comité de pilotage**, composé des sept partenaires, se réunit tous les **deux ou trois mois**. Ce lieu d'échanges régulier leur permet d'**évoquer ensemble les actions à mener, mais aucun programme d'actions commun n'est défini**. Ceci se justifie notamment par la difficulté de prévoir un budget entre sept partenaires.

Ainsi, chaque partenaire réalise et finance des actions spécifiques, en fonction de ses compétences et préoccupations.

La participation des syndicats agricoles

À côté de ce comité de pilotage, un **comité de concertation réunit environ une fois par an les syndicats agricoles**. Cette démarche permet ainsi de recueillir les avis de ces derniers et de les tenir informés quant aux actions mises en place.

Le **syndicat des Jeunes Agriculteurs** intervient également dans le cadre de la formation "de l'idée au projet".

Comment associer les questions agricoles dans les documents de planification ?

Sur le territoire, les questions agricoles sont pleinement intégrées aux documents d'urbanisme et notamment aux SCoT. Celui du Grand Besançon demande aux communes de réaliser un **diagnostic agricole sur les secteurs "à enjeu"**.

Il convient au préalable de déterminer **quels sont les secteurs à enjeu**. Or, il n'est pas simple d'affirmer que tel espace a un enjeu plus important que tel autre.

Certains critères permettent d'appuyer cette réflexion, notamment la pression urbaine exercée sur le site, les enjeux paysagers.

La démarche a toutefois permis de localiser neuf zones à enjeux sur le territoire de l'agglomération bisontine. Celle-ci se heurte toutefois à l'appréciation de certains acteurs (Chambre d'agriculteurs, techniciens du Grand Besançon).

Pour en savoir plus

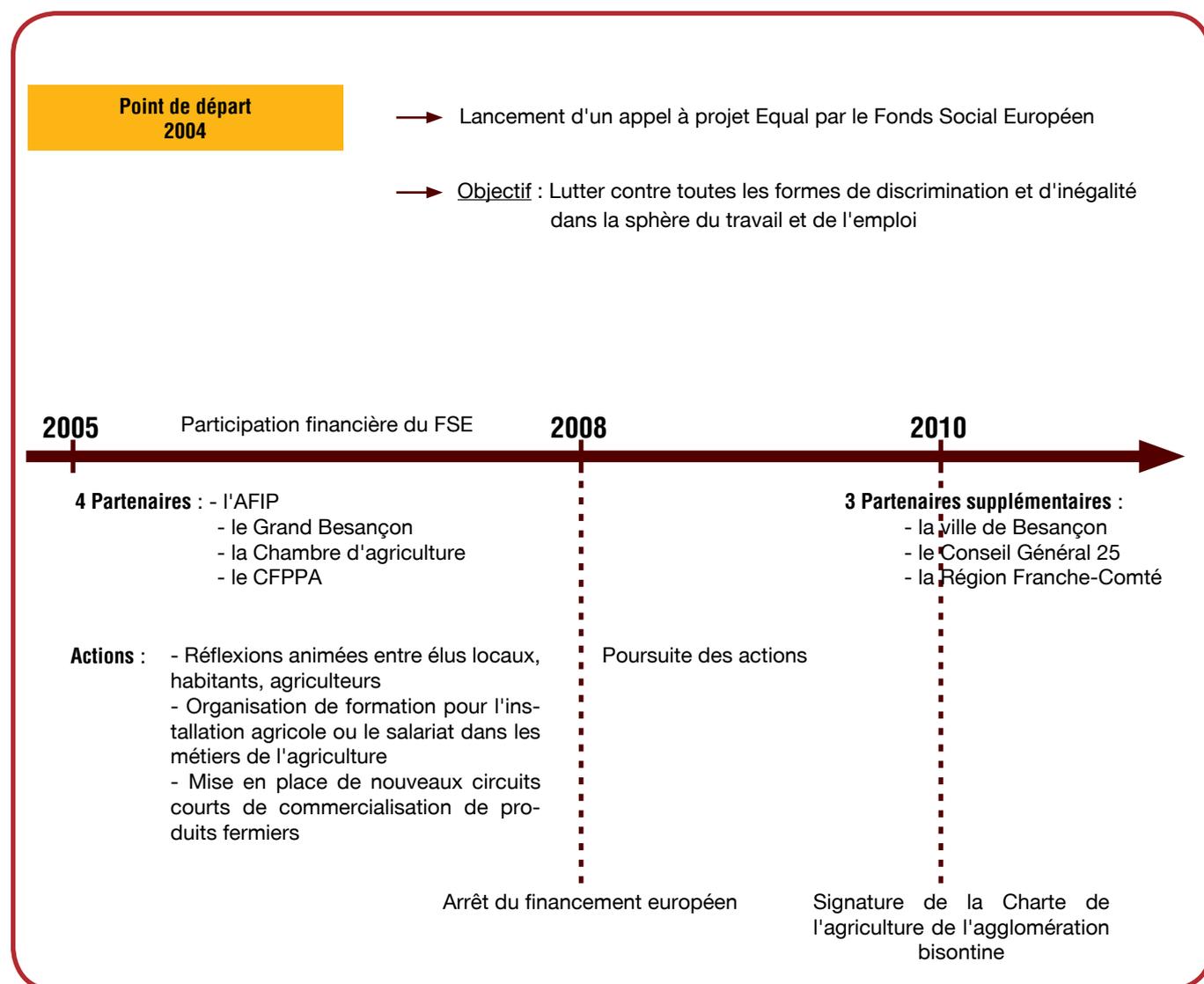
[Site du Grand Besançon](#) > Développement Durable / Environnement > Agriculture périurbaine > L'agriculture dans le Grand Besançon
[Voir les documents téléchargeables dans l'onglet "À consulter"](#)

"De l'idée au projet": Informations consultables sur le site de l'AFIP Bourgogne - Franche-Comté, onglet "Projet en cours"

Cécile Piganiol, Chargée de mission
- Service Environnement, Grand Besançon cecile.piganiol@grandbesancon.fr / 03 81 65 06 53

LE PROGRAMME SAUGE DU GRAND BESANÇON, EN RÉSUMÉ

SAUGE = Solidarités Agricole et Urbaine pour des Gains Économiques environnementaux et en termes d'emploi



QUELQUES ELEMENTS DE SYNTHÈSE

5 EXEMPLES, 5 APPROCHES, DES POINTS INCONTOURNABLES...

Chaque territoire étudié a mis en place des méthodes de travail différentes pour connaître sa propre situation, pour solliciter la participation du public, pour mener les programmes d'actions.

Parmi celles-ci, nous pouvons citer :

- La démarche de Saint-Etienne métropole pour réaliser un **diagnostic agricole**. Afin de révéler les enjeux du territoire, différentes rencontres ont été organisées entre techniciens et agriculteurs. La démarche menée est dans ce cas liée à la personne et non seulement à la terre, ce qui fait la particularité du territoire stéphanois.

- Les **échanges parcellaires** réalisés sur le territoire de Rennes métropole. Cette démarche permet de réfléchir à une occupation plus rationnelle de l'espace et ainsi de limiter les coûts et durée de transport.

- La définition d' "**espaces concurrentiels d'usage du foncier**" sur le territoire de Chambéry métropole. Il s'agit de confronter le zonage du territoire et les projets existants sur ce même espace. La connaissance des enjeux permet de concilier la préservation de l'activité agricole et le développement du territoire.

À noter également le projet de charte paysagère, qui fait office de support argumentaire sur l'intérêt de préserver les terres agricoles.

- La réalisation de **diagnostics botaniques** sur le territoire de Nantes métropole. Cette démarche permet en effet de sensibiliser les agriculteurs aux enjeux écologiques existants, mais également aux services que la biodiversité peut leur rendre. Ces diagnostics sont pour l'instant réalisés de façon expérimentale et devraient être généralisés par la suite.

Cette action reprend certains éléments développés dans la loi Grenelle II sur la question de la biodiversité.

- Les "**Ateliers d'Initiatives**" du Grand Besançon, qui permettent d'accompagner les porteurs de projets de création d'activité agricole, dans une perspective de création d'emploi.



Traits communs essentiels

- Le biais par lequel l'agriculture périurbaine est approchée dans les politiques des agglomérations est soit celui du **développement durable** soit celui de l'**économie** (les deux sujets étant bien sur complémentaires).

- On retrouve dans tous les cas le **besoin d'une connaissance de la situation** du territoire. Les démarches débutent souvent par des observatoires, une veille, un diagnostic aboutissant parfois à une carte des enjeux qui prend en compte aussi bien des critères agronomiques que ceux d'une stratégie territoriale.

- Le sujet nécessite une approche large faisant appel à de **nombreux types d'actions complémentaires** : sensibilisation, soutien aux filières et circuits courts, développement de la restauration scolaire bio, soutien à l'installation, actions foncières (échanges parcellaires, acquisitions), mise en oeuvre d'outils réglementaires, contractualisation avec les agriculteurs... On trouve aussi de nombreuses opérations de sensibilisation, notamment destinées au grand public, comme des événements contribuant au rapprochement du monde urbain et rural (événements types « rencontres à la ferme », coopératives et AMAPs...)

- Toutes les expériences mettent l'accent sur la **nécessité d'un travail multi-partenarial** qui doit intégrer une réelle concertation (notamment pour que les différents acteurs prennent l'habitude de collaborer entre eux)
Il peut s'agir par exemple d'un rap-

prochement entre différents services et techniciens (urbanisme et développement durable...)

- Les démarches commencent à porter des fruits seulement à moyen terme, il convient de prévoir d'entamer un **travail au long cours** (pour gagner la confiance de chacun, notamment de la profession agricole...)

- On observe un **effet d'écho entre les différentes démarches**. Un résultat amène à une autre étape, un financement amène au déclenchement d'un programme d'action, puis est confirmé dans le SCoT, etc... La prise de conscience est progressive et dépend fortement de l'appropriation du sujet par les élus...

On notera que les différents points évoqués sont diversement transposables et que le territoire du Haut Rhin présente la particularité notable de disposer des **GERPLAN**. Ceux-ci contribuent, depuis 10 ans à construire une réflexion originale sur l'agriculture périurbaine.

Cependant, ce recueil d'expériences contribuera utilement à enrichir la palette d'actions mises en place dans m2a et à continuer à ancrer la politique de l'agglomération en faveur de l'agriculture périurbaine, dans le long terme.

Document édité et imprimé par : L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne

33 Grand'Rue • 68100 MULHOUSE

Tél : 03 89 45 90 00 • Fax : 03 89 46 21 51

Directeur de la publication : Viviane BEGOC
Personne référente : Cécile CALIFANO-WALCH
Contact mail : cecile.califano-walch@aurm.org
Assistance: Johanna Filipiak

Crédits Photos : AURM sauf mention contraire
Septembre 2012

Toute reproduction autorisée avec mention précise de la source et la référence exacte.